

Centre Aquatique Aquadel Cerizay

📍 31 avenue de la gare à CERIZAY

✉ 27 boulevard du Colonel Aubry
BP 90184 - 79304 Bressuire Cedex

☎ 05 49 80 71 90

💻 centresaquatiques@agglo2b.fr

CENTRES
AQUATIQUES



BOCAGE BRESSUIRAIS

Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

POSS

Avril 2024



En référence à l'arrêté du 16 juin 1998
relatif au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.
J.O. du 1er août 1998
Code du sport : Article A.322-12 à A.322-17, Article D.322-16 Annexe III-10

PROPRIETAIRE et EXPLOITANT :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE

Directeur :

Maxence LEFEBVRE

maxence.lefebvre@aggl2b.fr

Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) :

397 usagers aux bassins

Table des matières

1/ Installation-Equipement-Matériel	4
Description des Installations	4
Identification du matériel de secours	7
Identification des moyens d’alerte	7
2/ Fonctionnement général de l’établissement	8
Périodes et horaires d’ouvertures	8
Fréquentation	8
3/ Organisation de la surveillance partie bassins	9
Personnels de surveillance	9
Autres personnels	9
Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2)	9
Dispositifs de surveillance aquatique	11
Mesures de prévention primaire	12
4/ Organisation de la surveillance partie remise en forme	14
5/ Organisation interne des secours	14
Démarche de base	14
Processus d’intervention (annexe 6)	15
Accident à caractère spécifique	15
6/ Diffusion et évolution du document	16
Diffusion	16
Evolution	16
7/ Annexes	17

Description des Installations

Rez-de-chaussée :

Espace Aquatique : _____

BASSINS	Larg. & Long	Surface (m ²)	Prof. Mini	Prof. Maxi	Volume (m ³)
SPORTIF	10 m x 25 m	250	1,25 m	2,20 m	455
TOBOGGAN	Forme libre 7 m x 5 m	27,46	0,60 m	1,20 m	25
LUDIQUE	Forme libre 15 m x 10,5 m	136,80	1,10 m	1,30 m	160
PATAUGEOIRE	Forme libre 8,5 m x 4 m	30	0,20 m	0,20 m	5

On retrouve également autour du bassin sportif, le bureau MNS, l'infirmierie, le local robot et un local pour le matériel pédagogique.

Zone Bien-être :

Elle est composée :

- ❖ D'un Sauna
- ❖ D'un Hammam
- ❖ De deux douches et deux sanitaires
- ❖ D'un bain froid
- ❖ D'un accès à une terrasse
- ❖ D'un couloir avec un local électrique

Zone accueil :

Elle est composée :

- ❖ D'un SAS d'entrée
- ❖ D'un hall
- ❖ De deux sanitaires
- ❖ D'un local ménage

Zone « vestiaires » :

Elle est composée :

- ❖ De cabines individuelles et de cabines pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- ❖ De douches individuelles et collectives
- ❖ De sanitaires
- ❖ D'une nurserie
- ❖ De vestiaires collectifs

Zone personnel :

Elle est composée :

- ❖ De deux vestiaires avec douche individuelle
- ❖ D'un sanitaire
- ❖ D'une salle de repos
- ❖ De deux bureaux

Equipements particuliers :

- ❖ Un toboggan, accessible à tous (couleur bleu) d'une longueur d'environ 40 m avec une réception et avec un escalier de sortie propre au bassin de réception
- ❖ Un solarium avec un accès sur la pelouse en contrebas (accessible depuis la zone bassin)

Rez-de-jardin :

Espace forme :

Il est composé :

- ❖ D'un plateau de cardio – musculation (179.80m²)
- ❖ D'une salle de cours collectifs (90.13m²)
- ❖ D'une salle poids libre (18.27m²)
- ❖ De vestiaires hommes, femmes, personnel
- ❖ De sanitaires

Cette zone sera prochainement isolée du reste du bâtiment pour laisser place à une ou des activités économiques en gestion privée.

Zone technique :

Elle est composée :

- ❖ De la machinerie
- ❖ De la chaufferie
- ❖ De locaux de stockage

Plan d'ensemble des installations (annexe 1) comprenant :

- ❖ La situation des bassins et des équipements
- ❖ La situation des accès de secours et leur cheminement
- ❖ La situation des issues de secours
- ❖ L'emplacement du matériel de sauvetage (perches)
- ❖ L'emplacement du matériel de secours
- ❖ L'emplacement de l'infirmierie
- ❖ L'emplacement des moyens d'alerte des secours extérieurs
- ❖ L'emplacement des commandes d'arrêt des pompes de recyclage d'air et d'eau et des pompes d'animation
- ❖ L'emplacement du stockage des produits chimiques
- ❖ Les postes et les zones de surveillance aquatique

Identification du matériel de secours

Récapitulatif du matériel de secours (annexe 3).

Le matériel est organisé en deux sacs (un sac d'oxygénothérapie et un sac d'intervention) identiques sur l'ensemble des structures aquatiques de l'Agglo2B, sous la responsabilité de l'équipe de secouristes.

Identification des moyens d'alerte

❖ 4 téléphones :

Ces différents téléphones (fixe et sans fil) permettent les liaisons internes et externes. Au sein des centres aquatiques, on retrouve plusieurs postes de communication répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

Structure	N° externe	N° interne	Désignation
CERIZAY	05.49.74.49.06	1600	Accueil (fixe)
	05.49.74.49.07	1601	Direction (fixe)
		1602	Assistant(e) de direction (fixe)
	05.49.74.49.06	1603	Accueil (sans fil)
		1604	MNS (sans fil)
MONCOUTANT	05.49.72.80.61	1610	Accueil (fixe)
		1611	MNS (sans fil)
MAULEON	05.49.81.46.61	1620	Accueil (fixe)
		1621	MNS (sans fil)
ARGENTON	05.49.65.79.10	1630	Accueil (sans fil)
		1631	MNS (fixe)
VAL DE SCIE	05.49.74.39.94	1640	Accueil (sans fil)
BRESSUIRE	05.49.80.71.90	1660	Accueil (fixe)
	05.49.80.71.91	1661	Chef(fe) d'unité accueil (fixe)
	05.49.80.71.92	1662	Chef(fe) d'unité sportive (fixe)
		1663	Salle de repos (fixe)
		1664	Directeur(trice) (fixe)
	05.49.80.71.95	1665	Chef(fe) d'unité technique (sans fil)
		1666	Bassin Sportif (sans fil)
	1668	Bassin Balnéo (sans fil)	

Services d'urgence	Numéro	Désignation
S.A.M.U	15	urgences médicales et conseils
GENDARMERIE	17	troubles de l'ordre public
POMPIERS	18	autres problèmes
SOS	112	appels d'urgence dans l'union européenne
SOS	114	message d'urgence dans l'union européenne
S.A.M.U social	115	numéro d'urgence pour l'hébergement (ex: SDF,...)

Autres numéros	Désignation
06.77.13.52.85	Technicien 1
06.77.08.10.25	Technicien 2
06.77.10.21.29	Chef(fe) d'unité technique
06.08.53.08.16	Chef(fe) d'unité accueil
06.09.15.40.03	Chef(fe) d'unité sportive
06.86.57.28.06	Assistant(e) de direction
06.32.54.88.13	Directeur(trice)
05.49.72.09.30	Astreinte technique
06.01.45.40.34	Portable de secours bassins cerizay
06.03.72.82.61	Portable de secours bassins bressuire

	Pour appeler vers l'extérieur, penser à faire le "0" avant de composer un numéro	
	Les numéros internes sont à utiliser uniquement avec les postes internes de l'Agglo2B	

On peut retrouver ce répertoire à l'accueil de chaque centre aquatique et également, dans le journal de bord, présent sur chaque bord de bassin.

Les surveillants sont libres de disposer chacun d'un sifflet ou d'utiliser le mégaphone (présent au poste de surveillance) pour la diffusion des alertes sur l'espace bassins.

❖ 4 Talkies-walkies présents sur l'établissement pour les liaisons en interne ; 2 à l'accueil / entretien et 1 à la direction et un pour les SSa. Les techniciens et les MNS sont équipés d'un talkie-walkie chacun.

Il convient de préciser que le matériel de liaison doit rester avec le personnel de service ou du moins à porter d'utilisation et d'écoute.

2/ Fonctionnement général de l'établissement

Périodes et horaires d'ouvertures

Les horaires de fonctionnement sont établis par période selon la programmation des différents types d'utilisateurs : public, scolaires, animations, groupes constitués et associations.

Périodes :

Hormis une fermeture technique annuelle (trêve hivernale) l'établissement est ouvert à l'année selon trois périodes :

- ❖ Période scolaire.
- ❖ Période de petites vacances (zone A).
- ❖ Période estivale.

Horaires d'ouverture au public :

Planning d'occupation et horaires d'ouverture des bassins et de la zone bien-être (annexe 7).

Fréquentation

La Fréquentation Maximale Journalière (FMJ) est comptabilisée informatiquement par le passage de la clientèle aux tripodes et permet d'avoir un visuel précis à l'instant « T » de la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI).

Fréquentation annuelle (2023) : 51 177 usagers

Fréquentation maximale journalière (FMJ) (année de référence 2023) :

- ❖ En période scolaire..... 427 baigneurs
- ❖ En période de petites vacances 284 baigneurs
- ❖ En période estivale..... 264 baigneurs

Les pics de Fréquentation maximale instantanée (FMI) (année de référence 2023) :

- ❖ En période scolaire..... 103 baigneurs
- ❖ En période de petites vacances 122 baigneurs
- ❖ En période estivale..... 147 baigneurs

Moments prévisibles de forte fréquentation :

- ❖ D'avril à juin : le samedi après-midi et dimanche matin par temps chaud
- ❖ Durant la période estivale : les après-midis par temps chaud

3/ Organisation de la surveillance partie bassins

Les centres aquatiques de l'Agglo2B répondent aux exigences de la Norme AFNOR (NF S52-014) parue en mars 2023, relatives à la surveillance des baignades et piscines d'accès payant, en référence aux obligations réglementaires applicables au jour de la publication.

Personnels de surveillance

Plan de travail :

Un plan de travail annualisé fixe le nombre et la qualification des personnels affectés à la surveillance en fonction des différents types de fréquentations et de la réglementation en vigueur *Aquatique (Art D322-13 du code du sport et Décret n°2023-437 du 3 juin 2023 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant)*.

Ces personnels sont titulaires d'un diplôme conférant le titre de *maître-nageur sauveteur*. Ils peuvent être assistés par des Surveillants Sauveteurs (SSa), des personnels titulaires du *Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique*.

En accord avec la norme AFNOR, le personnel de surveillance est reconnaissable par sa tenue vestimentaire. En effet, la norme exige que les MNS/SSa en surveillance soient habillés en t-shirt jaune (avec l'appellation « SURVEILLANT SAUVETEUR » dans le dos et en short ou pantalon rouge. Une tenue différente est portée pour toutes activités ou séances pédagogiques.

Autres personnels

Tous les personnels attachés à l'établissement renforcent l'équipe des MNS et sauveteurs aquatiques lors des interventions importantes : agents d'accueil et/ou d'entretien, techniciens, membres de l'équipe de direction.

Zones et postes de surveillance aquatique (annexe 2)

Zones de surveillance :

❖ Zone bassin sportif (Zone 1)

La zone est constituée par le bassin sportif et les plages qui l'entourent.

❖ Zone balnéo-ludique (Zone 2)

La zone est constituée par un bassin balnéo, une pataugeoire, un toboggan et les plages qui les entourent.

❖ Zone extérieure (Zone 3)

La zone est constituée d'un solarium et d'une zone enherbée (accessible uniquement l'été) sur laquelle des animations peuvent être ajoutées (structure gonflable, jeux anciens...). Cette zone ne comportant aucun bassin, elle peut être surveillée par un personnel autre que MNS.

❖ Zone Bien-être (Zone 4)

La zone est constituée d'un sauna, d'un hammam, d'un bain froid, de deux douches, de deux sanitaires et d'une terrasse.

Cette zone n'est pas surveillée de façon constante par une personne physique (la loi ne l'imposant pas !), cependant elle est sous surveillance vidéo pour la partie « bain froid ». Les MNS/Sauveteurs Aquatiques lorsqu'ils sont en nombre suffisant, les agents d'accueil et d'entretien dans le cas contraire, sont néanmoins amenés à vérifier que tout se passe bien dans cet espace.

Les clients sont quant à eux sensibilisés sur quelques règles de sécurité à l'entrée de cette zone.

Un système d'alerte avec un bouton d'appel et un renvoi d'alerte visuelle est installé dans cet espace, afin de prévenir les agents d'accueil, les MNS de tout incident nécessitant une intervention.

Postes de surveillance :

- ❖ Poste 1 : Surveillance mobile de la zone bassin sportif
- ❖ Poste 2 : Surveillance mobile de la zone espace ludique
- ❖ Poste 3 : renfort sur l'ensemble des zones ouvertes
- ❖ Poste 4 : Surveillance de la cour extérieure

Aucun poste n'est fixe sur la zone impartie pour permettre au MNS d'adapter sa position et d'intervenir selon les besoins et les contraintes. (Annexe 2).

Il convient cependant de rappeler que la surveillance sur chaise « basse » est interdite, l'efficacité de celle-ci étant grandement diminuée dans ce cas de figure, comme l'attestent, les travaux menés dans ce domaine.

Lorsque des rotations de postes sont effectuées, les MNS s'engagent à maintenir une surveillance effective. Les MNS effectuent une rotation régulière dans le but de rompre la monotonie et ils veilleront à maintenir une surveillance constante sur chaque zone de baignade en fonction de la fréquentation et du dispositif adopté.

Dispositifs de surveillance aquatique

La surveillance doit être assurée par les MNS/SSa en poste (selon planning) **de manière constante, exclusive, vigilante et active.**

Les MNS et Surveillants Sauveteurs sont responsables à leur poste de leur zone respective. Ils disposent d'un moyen d'alerte approprié et portent une tenue permettant leur identification.

Pour rappel, il y aura toujours au moins un MNS ou SSa dans l'établissement.

Dispositif amoindri :

Un MNS pour deux zones aquatiques (Zone 1+ Zone 2) lorsque la fréquentation maximale instantanée n'excède pas **80** personnes.

Dans ce cas, le MNS optera pour le poste et le moyen de surveillance (fixe ou mobile) le plus approprié selon lui en fonction de la fréquentation.

Dispositif de base :

Un MNS/SSa par zones (Zone 1 + Zone 2). Ce dispositif peut être mis en place lorsque la fréquentation maximale instantanée est susceptible d'être comprise entre **80** et **200** personnes.

Les MNS et Surveillants Sauveteurs sont responsables de leur zone en fonction de leur poste de surveillance. Ils disposent de moyen de communication pour effectuer des rotations sans interrompre la surveillance.

Dispositif renforcé :

Lorsque la fréquentation maximale instantanée dépasse **200** personnes sans excéder **397** personnes ou lorsque qu'une animation particulière pouvant générer des risques supplémentaires et un manque de visibilité est mise en place (ex. structure gonflable sur l'eau...), le dispositif de base est renforcé par un ou plusieurs MNS/SSa, polyvalents pour l'ensemble des zones ouvertes.

Le MNS/SSa polyvalent :

- Renforce la surveillance sur l'ensemble des zones selon les risques localisés.
- Remplace un MNS sur sa zone pour permettre une continuité de la surveillance (soins, etc...).

Lorsque l'effectif des MNS/SSa dépasse momentanément le nombre de postes ouverts aux bassins ou si la fréquentation maximale instantanée ne nécessite plus autant de MNS/SSa, alors l'un d'entre eux (qu'on nommera : équipier de réserve) reste disponible dans l'établissement.

Lorsqu'il ne se trouve plus à portée de voix d'un MNS/SSa isolé au bassin, l'équipier de réserve se munit obligatoirement d'un talkie-walkie pour être joignable et mobilisable à tout instant.

A l'appréciation des MNS/SSa, un dispositif peut évoluer en fonction de la possibilité ou non de maintenir une surveillance de qualité.

L'élaboration de ces dispositifs fait suite à une analyse des fréquentations actuelles, prévisionnelles et sur les années précédentes, pouvant engendrer une évolution de ceux-ci si besoin.

Avant l'ouverture de l'établissement :

❖ Les agents techniques :

- Préparent les installations sur le plan du traitement de l'eau et vérifient le bon fonctionnement des installations techniques.
- Sortent et nettoient le robot de fond de bassin.

❖ Les agents d'accueil et entretien :

- Mettent en service le système de gestion des flux de fréquentation.
- Préparent les installations sur le plan de l'hygiène.
- S'équipent de talkie-walkie pour la communication interne.
- Mettent en service la zone bien-être en fonction des horaires d'ouverture.
- Vérifient la présence des surveillants avant d'ouvrir l'établissement.

❖ Les MNS/SSa :

- Vérifient l'état du matériel de secours (notamment le matériel de réanimation), le mettent à disposition au poste de surveillance et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord (annexe 4).
- Mettent en service les pédiluves.
- Contrôlent la téléphonie externe et attestent de son contrôle par émargement dans le journal de bord.
- S'équipent de leur talkie-walkie pour la communication interne.
- Répertorient les effectifs des différents groupes (scolaire, activité...) dans le journal de bord, avec signature pour les scolaires, centres et associations.
- Contrôlent l'état général des bassins et des équipements.
- Nettoient les lignes de flottaison des bassins selon une périodicité établie.
- Une fois par semaine contrôlent visuellement l'état du toboggan, des grilles de fond, le contenu de l'infirmerie, le matériel pédagogique, les structures gonflables éventuelles... (annexe 4).
- S'assurent que toutes les sorties de secours sont dégagées et qu'aucun matériel n'empêche l'évacuation de l'équipement.
- Ouvrent la porte d'accès aux bassins.

Pendant l'ouverture, les MNS / SSa seront amenés, si l'effectif le permet, à effectuer une analyse de contrôle de la qualité de l'eau et à reporter les résultats sur le carnet sanitaire. En cas d'anomalie, ils préviendront l'astreinte technique.

A la fermeture de l'établissement

❖ Les agents d'accueil et d'entretien

- Surveillent la bonne sortie des clients entre les vestiaires et le hall d'accueil (si le planning de travail le permet).
- Mettent hors service le système de gestion des flux de fréquentation.
- S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires en complément des MNS/SSa (si le planning de travail le permet).
- Rangent et mettent en charge les moyens de communication interne et externe (téléphone et talkies-walkies).

❖ Les MNS/SSa :

- Mettent en place le robot de fond de bassin selon le planning établi.
- S'assurent de l'évacuation complète de chacune des zones, des sanitaires et des vestiaires en relation avec les agents d'accueil et d'entretien.
- Vérifient la fermeture de tous les accès à l'établissement.
- Rangent et mettent en charge les moyens de communication interne et externe (téléphone sans fil et leur talkie-walkie).
- Surveillent la bonne sortie de tous les usagers.
- Mettent hors service la zone bien-être en fonction des horaires de fermeture.
- Vidangent les pédiluves.
- Ferment les portes d'accès aux bassins.

A l'ouverture et à la fermeture de l'établissement, ainsi que lors des périodes d'inoccupation des bassins (ex : absence de scolaire, annulation d'activité, fermeture pour raison technique, ...), chaque personnel s'assure du verrouillage et du déverrouillage des accès (issues de secours, portes et fenêtres).

4/ Organisation de la surveillance partie remise en forme

L'organisation de la surveillance au rez-de-jardin, dans la salle de remise en forme, est à la charge de l'exploitant privé.

5/ Organisation interne des secours

Démarche de base

Les MNS/SSa (garant de la sécurité du public dans l'établissement) préviennent les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers et portent assistance aux personnes en danger :

- ❖ Ils prennent toutes précautions utiles pour eux-mêmes et les tiers de manière à éviter l'aggravation d'un accident ou d'un sinistre ;
- ❖ Ils coordonnent les secours internes et déclenchent si nécessaire l'intervention des secours extérieurs ;
- ❖ Ils pratiquent les gestes de premiers secours et prodiguent les soins appropriés à l'état des victimes ;
- ❖ En fin d'intervention :
 - Ils rendent compte au chef d'établissement ou, à défaut, au directeur général adjoint (DGA), au directeur général des services (DGS).
 - Ils établissent une fiche bilan (annexe 5) et un rapport détaillé en cas d'évacuation vers des services extérieurs précisant les coordonnées de la victime, celles des témoins et des tiers présumés responsables, la circonstance, la nature des blessures, les soins effectués et le mode d'évacuation, Il conviendra également de remplir le CERFA (annexe 5bis) de déclaration d'accident en cas d'accident grave (nécessitant par exemple l'évacuation des bassins).

Les autres agents :

- ❖ Avertissent les MNS/Sauveteurs Aquatiques lorsqu'ils sont eux-mêmes témoins d'un accident.
- ❖ Se mettent à la disposition des MNS/Sauveteurs Aquatiques pour fournir l'aide requise (évacuation des bassins, apport du matériel de secours...).
- ❖ Appellent les secours extérieurs si les MNS/Surveillants Sauveteurs le demandent.
- ❖ Accueillent et guident les secours extérieurs.

Processus d'intervention (annexe 6)

On trouvera ici une présentation (annexe 6) des procédures d'interventions à adopter en fonction du nombre de personnels présents.

Accident à caractère spécifique

Incendie

- ❖ Déclencher l'alarme interne et ouvrir les trappes de désenfumage.
- ❖ Contacter ou faire contacter les sapeurs-pompiers (018).
- ❖ Evacuer les usagers selon le plan d'évacuation (annexe 8).
- ❖ Attaquer le foyer au moyen des extincteurs disponibles sur la zone sans prendre de risques et faire couper la vanne gaz (annexe 1).

Baigneur prisonnier d'une bouche de reprise des eaux

- ❖ Arrêter les pompes de recirculation du bassin concerné au moyen des dispositifs d'urgence (annexe 1).
- ❖ Soustraire le baigneur du bassin.
- ❖ Prodiger les soins appropriés à l'état de la victime.

Dégagement gazeux de produits toxiques

- ❖ Interdire l'accès à la zone concernée, avertir le responsable technique de la piscine et alerter les sapeurs-pompiers (018). Si des émanations toxiques se propagent à l'intérieur des bâtiments, ouvrir et faire ouvrir les trappes de désenfumage et les issues de secours et arrêter la centrale de traitement d'air en appuyant sur le dispositif d'arrêt d'urgence situé derrière les hôtesses à l'accueil (annexe 1).
- ❖ Evacuer les usagers selon le plan d'évacuation (annexe 8).

En cas de danger persistant, faire évacuer la zone, voire l'établissement en guidant les personnes vers les sorties de secours jusqu'au point de rassemblement et vérifier qu'il ne reste plus aucune personne dans l'établissement. Penser à prendre les couvertures de survie dans les armoires (annexe 8) en cas d'évacuation vers l'extérieur.

6/ Diffusion et évolution du document

Diffusion

Le document et ses évolutions sont à la disposition de tous les agents, utilisateurs, associations résidentes des centres aquatiques (clubs de natation, club de plongée, associations de sauvetage et secourisme) et usagers, sur les tablettes tactiles où sur le site des centres aquatiques dans la rubrique « infos pratiques ».

Les agents et associations résidentes se doivent d'en maîtriser le contenu et de le faire appliquer.

Ils sont invités pour tout questionnement à se rapprocher du personnel des centres aquatiques.

Le chef d'établissement s'assure que tous les agents sont en mesure d'appliquer les procédures qui les concernent. Des exercices périodiques de mise en place du présent POSS seront organisés une à deux fois par an. De plus, des temps de travail et d'échange seront proposés aux agents afin de faire évoluer ou non le POSS.

Evolution

Version	Date	Type de modification
1.0	2006	Création
2.0	2011	Création
3.0	2020	Création
3.1	2023	Mise à jour
3.2	2024	Mise à jour

Annexe 3 : Fiche récapitulative du matériel de secours

RECAPITULATIF ET BESOIN MATERIEL SECOURISME	
LOTS	DESIGNATION
PROTECTION SECURITE HYGIENE	Gants à usage unique taille S
	Gants à usage unique taille M
	Gants à usage unique taille L
	Couverture isotherme
	Solution hydro-alcoolique
	Sacs DASRI
	Désinfectant de surface
	Papier absorbant
BILAN ET EVALUATION DES FONCTIONS VITALES	Thermomètre auriculaire
	Embout thermomètre
	Thermomètre frontal
	Tensiomètre bras
	Tensiomètre manuel
	Tensiomètre poignet
	Oxymètre
	Dextro
REANIMATION OXYGENOTHERAPIE	Fiches bilan
	Lampe de diagnostic
	Masques de poche à usage unique
	Ecran protection
	insufflateurs pédiatriques (BAVU)
	insufflateurs enfants (BAVU)
	insufflateurs adultes (BAVU)
	Canules oropharyngées - jeu complet
	Masques à inhalation enfants
	Masques à inhalation adultes
	Lunette oxygène enfants
	Lunette oxygène adultes
	Bouteille d'oxygène
	Aspirateur de mucosités
Sondes pour aspirateur de mucosités	
HEMMORAGIES ET PLAIES	Défibrillateur semi automatique
	Paire d'électrodes
	Garrot tourniquet
	Garrot sangle
	Pansement israélien
	Coussin hémostatique (CHUT)
	Compresse stériles
	Pansements individuels de différentes tailles
DESINFECTION ET AUTRES	Bandes extensibles
	Rouleau adhésif
	Drap stérile pour brûlures
IMMOBILISATION ET TRAUMATISMES	Solution antiseptique
	Solution sérum physiologique
	Compresse de gel "chaud/froid" réutilisable
	Echarpes en toile
	Jeu d'attelles
	Colliers cervicaux réglables enfant
	Colliers cervicaux réglables adulte
	Plan dur avec immobilisateur de tête
ACCUEIL VICTIME ET TRANSPORT DE MATERIEL	Sangles araignée
	Table ou lit de soin
	Couverture bactériostatique
	Brancard rigide
	Sac de transport du matériel d'urgence
DIVERS	Eau + Gobelets
	Sucre
	Paire de ciseaux
	Pince à écharde
MATERIEL DE SAUVETAGE	Rouleau de ruban de balisage
	Perches

Annexe 4 : Journal de bord et contrôle quotidien

JOURNAL DE BORD					
DATE:		OUVERTURE:		FERMETURE:	
		h		h	
PRENOM		HORAIRE		PRENOM	
MNS <input type="checkbox"/> BNSSA <input type="checkbox"/>				MNS <input type="checkbox"/> BNSSA <input type="checkbox"/>	
MNS <input type="checkbox"/> BNSSA <input type="checkbox"/>				MNS <input type="checkbox"/> BNSSA <input type="checkbox"/>	
MNS <input type="checkbox"/> BNSSA <input type="checkbox"/>				MNS <input type="checkbox"/> BNSSA <input type="checkbox"/>	
Contrôle et signature du carnet sanitaire			Contrôle matériel de secourisme		
Déroulé de la journée (A REMPLIR PAR LE MNS / BNSSA PRESENT ET EN CHARGE DU GROUPE)					
Horaire	Type d'activité et effectif (participants et encadrants)		Signalements particuliers (maladies, traitements, ...)		Signature
Interventions et commentaires :					
Horaire	Intervenant	N° fiche bilan	rapport d'accident		
O ₂		bars	Test téléphone	en fonction	H.S.
O ₂ secours		bars	Test talkie	en fonction	H.S.
DSA		en fonction	H.S.	Autres : (charge de la sono, des talkies, ...)	
Date péremption électrodes					
Date péremption batterie					
Vérification visuelle mensuelle					
		Date	MNS		
Grilles de fond					
Toboggan					
Vérification sac de secours					
Remarques : (à adresser également par mail*)					
Visa :					
* : pierre.longeau@agglo2b.fr / patricia.foucher@agglo2b.fr					

FNMNS

FICHE BILANS

FNMNS

INTERVENTION

Date :/...../..... Poste de secours / Piscine de : Tél :

Lieux d'intervention : Domicile Travail Lieu public Voie publique Accident route Sport



Adresse : Code postal : Ville :

Heure présumé de l'accident :h..... Heure de prise en charge de la victime :h.....

VICTIME

Nom : Prénom : Âge : ans Sexe : M F

Adresse :

Code postal : Ville : Personne à Prévenir :

Personne prévenue : OUI NON Tél : Médecin traitant :

PREMIER REGARD – OBSERVER (Environnement)

Nature de l'intervention :

Danger : NON OUI Si oui lequel :Nb de victimes : Renforts : NON OUI Si oui lesquels? :

Complément d'information :

DEUXIEME REGARD - RECHERCHER

Plainte principale de la victime :

OBSERVATION DE LA VICTIME

- Assise Debout
- Allongée sur le ventre
- Recroquevillée sur elle-même

Stabilisation du rachis

- Oui Non

PRESENCE DE MENACES VITALES

- Hémorragie externe grave : Oui Non
- Obstruction des voies aériennes : Oui Non
- L.V.A. menacée : Oui Non
- Absence de respiration ou respiration anormale : Oui Non

ACTIONS A ENTREPRENDRE

- Compression directe
- Pansement compressif
- Garrot
- Désobstruction des V.A.
- L.V.A
- Retournement d'urgence
- P.L.S.
- Retrait du casque
- R.C.P.

Si détresse vitale ➡ Avis médical à : h

TROISIEME REGARD - APPRECIER

1 – RESPIRATION 15

La victime parle facilement : Oui Non

- Rapide : Oui Non
- Ample : Oui Non
- Régulière : Oui Non

- Qualité : Silencieuse Sifflement
- Bruyante Ronflement
- Gargouillement

Pause respiratoire : Oui NonPeau : Colorée Sèche HumideMuqueuses rosées : Oui Non

2 - CIRCULATION 15

Pouls est facilement perceptible : Oui Non

- Rapide : Oui Non
- Ample : Oui Non
- Régulière : Oui Non

Au niveau :

- Poignet Cou Pli de l'aîne

Pause circulatoire : Oui NonPeau : Colorée Sèche HumideMuqueuses rosées : Oui Non

3 - NEUROLOGIQUE

La victime est : PCI PCPOrientée : Oui Temps Non Espace

Motricité :

- Membres supérieurs : Oui Non
- Membres inférieurs : Oui Non

Sensibilité :

- Membres supérieurs : Oui Non
- Membres inférieurs : Oui Non

Pupilles (P.E.R.L.) :

- Egales : Oui Non
- Réactive à la lumière : Oui Non

TROISIEME REGARD - APPRECIER

DETRESSE VENTILATOIRE
CONSTATEE
 Oui Non

Position d'attente :
O2 : Oui Non
Avis médical : Oui Non

DETRESSE CIRCULATOIRE CONSTATEE
 Oui Non

Position d'attente :
O2 : Oui Non
Avis médical : Oui Non

DETRESSE NEUROLOGIQUE CONSTATEE
 Oui Non

Position d'attente :
Avis médical : Oui Non
A : h

QUATRIEME REGARD - MESURER

INTERROGER

PLAINTES EXPRIMEES

Provoqué par :
Qualité :
Région :
Sévérité :
Temps :

ANTECEDENTS

Maladie :
Hospitalisation :
Traitement :
Allergie :
Facteurs de risque :

Atteintes circonstancielles :

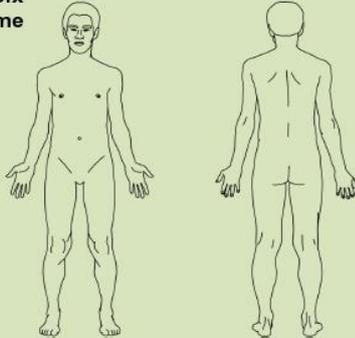


Mécanisme de l'accident :
Histoire de la maladie :

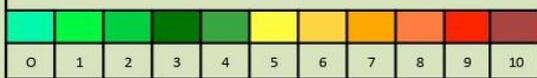
EXAMINER
(Recherche des lésions)

Indiquer par une croix
le lieu du traumatisme

- P : Plaie
- B : Brûlure
- H : Hémorragie
- T : Traumatisme
- D : Douleur
- Déf : Déformation
- AS : Abs. Sensibilité
- AM : Abs. Motricité



Echelle de la douleur



MESURER
(Paramètres physiologiques)

1 - RESPIRATION

Fréq : / min
SpO2 : %

2 - CIRCULATION

Fréq : / min
TRC < 2 sec > 2 sec
TA : /
 Pouls radial
 Pouls carotidien
 Pouls fémoral
ECG : Oui Non
Transmis à : H
Au SAMU de :

GLYCEMIE

Taux : mg/dl

TEMPERATURE

T° : ° C

3 - NEUROLOGIQUE

Evaluation de l'état de conscience

E (œilé)	
V (répond à une stimulation verbale)	
D (répond à stimulation à la douleur)	
A (aréactive)	

Score de l'A.V.C.

Examen	Normal	<input type="checkbox"/> Droit <input type="checkbox"/> Gauche
F (visage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Asymétrie
A (bras)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Impossible <input type="checkbox"/> Affaiblissement <input type="checkbox"/> Chûte
S (parole)	<input type="checkbox"/> Normale	<input type="checkbox"/> Confuse
T (temps)	Agir vite	

SURVEILLANCE

Paramètres physiologiques	H.....H.....H.....H.....
Ventilation	FR/mn/mn/mn/mn
	SPO2%%%%
Circulation	FC/mn/mn/mn/mn
	TA/...../...../...../.....
Neurologie	Amélioration				
	Stabilité				
	Aggravation				

EVACUATION

Appel au SAMU à :h.....
Destination :

- Transport :
- VSAV ou ambulance privée
 - VSAV + SMUR
 - Moyen aérien
 -

- Refus de transport/soin
- Laissé sur place
- Se déplace par ses propres moyens à l'hôpital

Fin prise en charge par les secouristes :h.....
Nom du responsable de l'intervention :
Signature :

Heure prise en charge par VSAV, ABULANCE :h.....
Indicatif ou Nom de la structure :
Signature :

Annexe 6 : Processus d'intervention en cas d'accident

Pas de MNS/ISSa	1 MNS/ISSa	2 MNS/ISSa	1 MNS/ISSa – 1 agent ou plus	2 MNS/ISSa – 1 agent ou plus	3 MNS/ISSa – 1 agent ou plus
Usagers :	1- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.	1^{er} MNS :	MNS :	1^{er} MNS :	1^{er} MNS :
1- Prévenir ou faire prévenir les secours.	2- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.	1- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.	1- Prévenir ou faire prévenir le 2 nd MNS.
2- Prévenir ou faire prévenir un agent.	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.	2- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	2- Faire prévenir un agent.	2- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.	2- Ecarter les risques persistants et soustraire la victime au danger immédiat.
Agent(s) :	4- Charger une personne fiable de fournir l'aide requise, d'appeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut le MNS alerte lui-même les secours)	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes de premiers secours.	3- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.	3- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.
1- Ecarter les risques persistants, et soustraire la victime au danger immédiat.	4- Transmettre le bilan au 2 nd MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	4- Transmettre le bilan au 2 nd MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	4- Effectuer un bilan et débiter les gestes d'urgence.	4- Transmettre le bilan au second MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention	4- Transmettre le bilan au second MNS, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention
2- Effectuer un bilan et débiter les gestes de premiers secours.	2nd MNS :	2nd MNS :	5- Transmettre le bilan à l'agent, lui demander d'appeler les secours et d'apporter le matériel nécessaire à l'intervention.	2nd MNS :	2nd MNS :
3- Charger une personne fiable de fournir l'aide requise, de rappeler, d'accueillir et guider les secours (à défaut l'agent s'en occupe lui même),	1- Faire évacuer les bassins ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Faire évacuer les bassins ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	Agent(s) :	1- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.	1- Faire évacuer le bassin ou la zone concernée par le responsable du groupe ou un témoin.
	2- Prendre connaissance du bilan et appeler les secours extérieurs.	2- Prendre connaissance du bilan et appeler les secours extérieurs.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à la disposition du MNS pour fournir l'aide requise.	2- Prévenir ou faire prévenir un agent.	2- Prévenir ou faire prévenir un agent.
	3- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	3- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	2- Aider à l'évacuation du bassin ou de la zone concernée.	3- Prendre connaissance du bilan et le transmettre au secours extérieurs.	3- Prendre connaissance du bilan et le transmettre au secours extérieurs.
	4- Charger une personne fiable d'accueillir et de guider les secours.	4- Charger une personne fiable d'accueillir et de guider les secours.	3- Sur demande du MNS, appeler les secours et leur transmettre le bilan.	4- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS.	4- Apporter le matériel de premiers secours et aider son collègue MNS
			4- Apporter le matériel de secours au MNS.	Agent(s) :	3^{ème} MNS :
			5- Accueillir et guider les secours.	1- Faire suspendre les entrées et se mettre à disposition des MNS pour fournir l'aide requise.	1- Rester en surveillance sur le bassin ouvert ou évacuer celui-ci (si besoin)
				2- Aider à l'évacuation des bassins.	2- Adapter sa surveillance
				3- Accueillir et guider les secours.	Agent(s) :
					1- Faire suspendre les entrées et se mettre à disposition des MNS pour fournir l'aide requise.
					2- Accueillir et guider les secours.

Annexe 7 : Plannings d'occupation des bassins en fonction des périodes de l'année

Vous retrouverez les différents plannings d'occupation sur le site des centres aquatiques de l'agglomération en utilisant le lien ci-dessous.

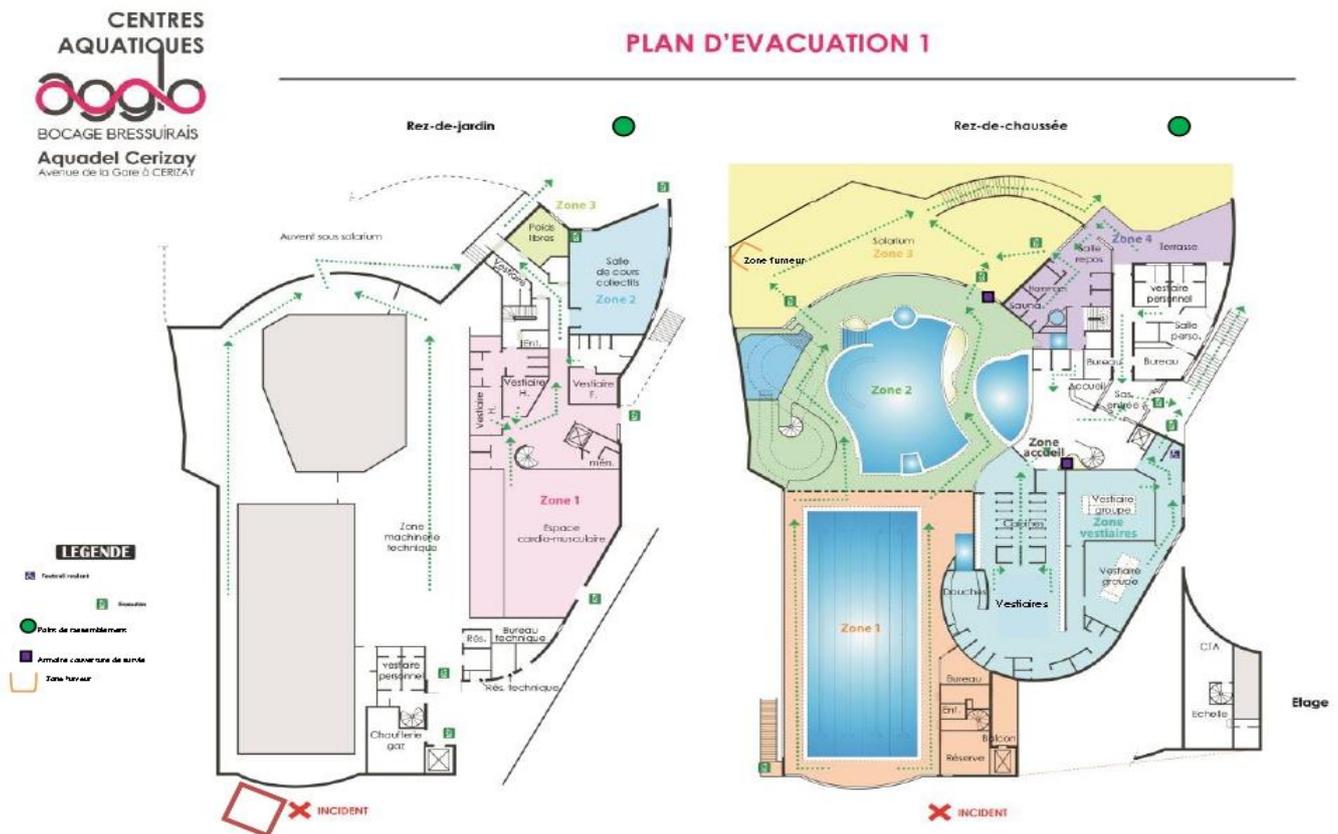
<https://piscines.agglo2b.fr/infos-pratiques.html>

Annexe 8 : Plan d'évacuation

Dispositif 1 :

Ce dispositif sera utilisé si un incident survient dans l'établissement, **côté bassin sportif**. Dans ce cas les usagers seront évacués **vers la pelouse côté solarium et/ou la partie supérieure du parking, au niveau du point de rassemblement**.

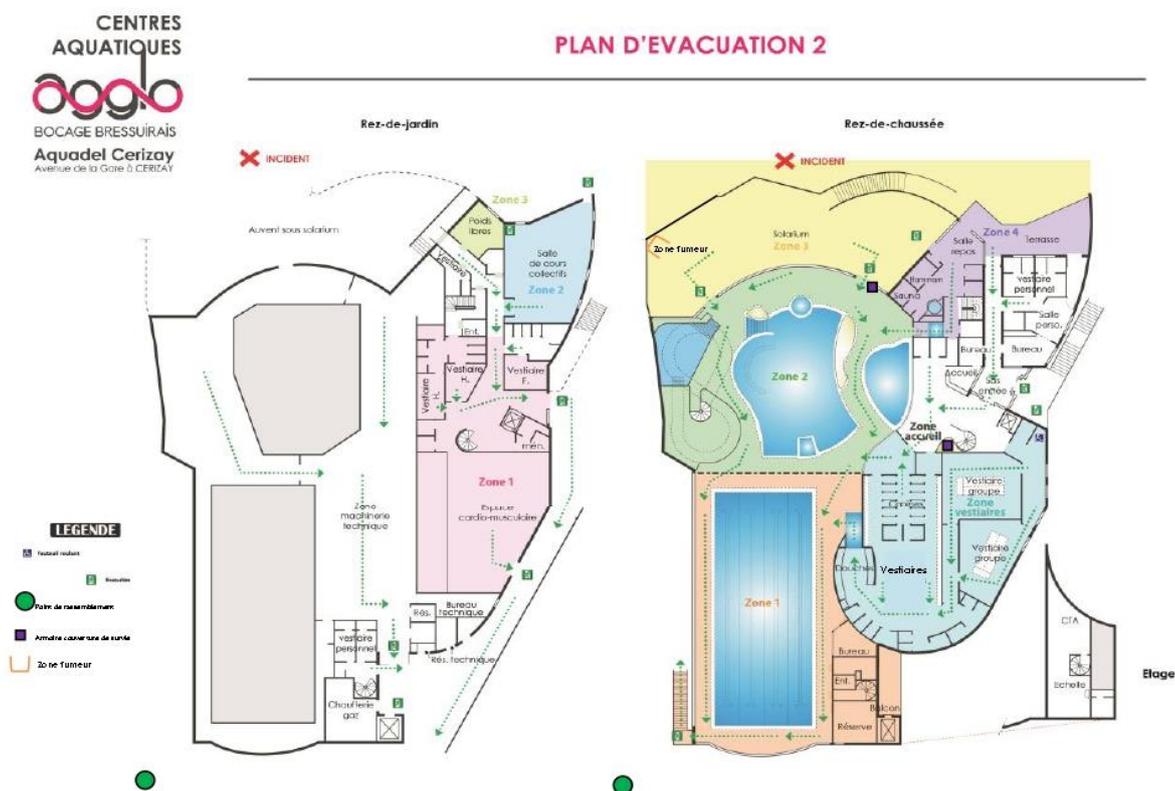
- ❖ **Rôle du guide file** : Celui-ci sera assuré par l'agent d'entretien, qui guidera les usagers vers la sortie
- ❖ **Rôle du Serre file** : Celui-ci sera assuré par les MNS/Surveillants Sauveteurs/Techniciens, qui se chargeront de vérifier l'évacuation complète de chacune de leurs zones respectives où de l'établissement complet en fonction de la présence des agents par rapport au planning.
- ❖ Au moment de l'évacuation, penser à récupérer les couvertures de survie dans les armoires prévues à cet effet.



Dispositif 2 :

Ce dispositif sera utilisé si un incident survient dans l'établissement, **côté bassin ludique**. Dans ce cas les usagers seront évacués **vers la pelouse côté bassin sportif, au niveau du point de rassemblement**.

- ❖ **Rôle du guide file :** Celui-ci sera assuré par les MNS/Surveillants Sauveteurs/Techniciens, qui guideront les usagers vers la sortie
- ❖ **Rôle du Serre file :** Celui-ci sera assuré par les Agents d'accueil, qui se chargeront de vérifier l'évacuation complète de chacune de leurs zones respectives où de l'établissement complet en fonction de la présence des agents par rapport au planning.
- ❖ Au moment de l'évacuation, penser à récupérer les couvertures de survie dans les armoires prévues à cet effet.





Pierre-Yves MAROLLEAU
Président



Agglomération du Bocage Bressuirais
27, boulevard du Colonel Aubry - BP 90 184
79 034 Bressuire Cedex
05 49 81 19 00 - contact@agglo2b.fr - www.agglo2b.fr
